Image not found or type unknown

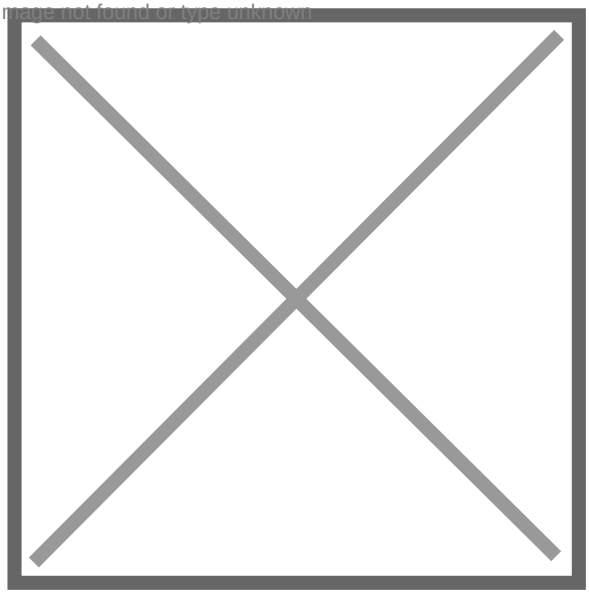

Controlé positif a la morphine ,mais je ne prend rien

Par **cram52**, le **14/02/2016** à **08:41**

Bonjour,

Voila ma question : il y a 6 mois, j'ai eu un grave accident de voiture. Il y avait ma fille et une copine à elle, les filles n'ont rien eu mais moi, j'ai été gravement blessée, voiture détruite, pas de dommage collatéral.

Il y a 3 jours, j'ai reçu une convocation par la police, je m'y rend rapidement et, là, surprise, ils me disent "taux de morphine trop élevé" alors que je ne prends rien sauf du Doliprane 1000 pour mes maux de tête.

Dites-moi ce que je risque ?

Je précise aussi : pas d'alcool et je ne roulais pas vite.

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **14/02/2016** à **10:23**

Bonjour,

Vous prenez du Doliprane suite à ordonnance du médecin ou par auto-médication ?

Par **cram52**, le **14/02/2016** à **13:14**

bonjour je prend le doliprane par auto-medication

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2016** à **17:15**

Bonjour

la morphine est bien une substance stupéfiante utilisée le plus souvent comme antalgique

Bien souvent la morphine est administrée avant la réalisation du bilan sanguin. En effet la priorité est de traiter la douleur et non de vérifier le taux de substance illicite potentiel.
Donc il me semble qu'il conviendrait de contester l'infraction reprochée du fait de l'administration de morphine par les équipes de secours avant la réalisation du prélèvement sanguin.

Pour ce faire vous pouvez demander, par lettre recommandée, une copie de votre dossier au directeur de l'hôpital où vous avez été traité. Précisez l'objet de votre demande. Vous pouvez écrire au procureur pour l'informer de votre contestation et de votre intention de réclamer la vérification de l'heure du prélèvement par rapport à l'heure d'administration des morphiniques dont vous avez fait sûrement l'objet.

A mon avis les poursuites cesseront. pour information le doliprane est du paracétamol et non de la morphine

Restant à votre disposition

Par **cram52**, le **14/02/2016** à **19:26**

merci a vous pour vos raiponce c'est bien se qu'il me sembler

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés